

*Questions orales***LE COMMERCE EXTÉRIEUR****LA REPRÉSENTATION CANADIENNE AUX NÉGOCIATIONS DU GATT**

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au vice-premier ministre. Le premier ministre a accepté d'envoyer six chefs syndicalistes à Genève pour participer officiellement aux négociations du GATT qui se déroulent dans cette ville. A-t-on songé également à envoyer un groupe de dirigeants d'associations agricoles pour faire valoir les vues des agriculteurs canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député a parlé de participation officielle. Je ne vois pas la chose tout à fait de la même façon. Nous avons permis à un groupe de chefs syndicalistes de rencontrer notre délégation à Genève afin de discuter des négociations multilatérales qui se déroulent actuellement. Nous avons cru que ce serait utile. Nous avons fait en sorte que les provinces puissent également y envoyer des délégués. Il en a été de même pour les entreprises et je suis certain que l'on pourrait prendre des dispositions analogues pour les agriculteurs si leurs dirigeants sont prêts à se rendre à Genève pour s'entretenir avec nos délégués.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**L'APPLICATION DU PROGRAMME AUX FEMMES**

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais je vois qu'il a dû partir; je vais donc la poser au ministre suppléant. Sait-il que le Conseil consultatif de la situation de la femme, qui s'est réuni récemment à Moncton, a déclaré à l'unanimité que «l'une des études sur lesquelles se fondent les dernières modifications à la loi sur l'assurance-chômage était un document tendancieux et trompeur».

Le Conseil faisait allusion à «l'Étude d'ensemble du régime d'assurance-chômage au Canada» publiée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration plus tôt cette année qui, d'après le Conseil, contient «au sujet des femmes et de l'utilisation qu'elles faisaient du programme d'assurance-chômage, des déclarations incroyables qui ne correspondent pas à la réalité». Le ministre est-il au courant de cela? Est-il d'accord avec le Conseil? Va-t-il faire enquête sur ces affirmations?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, mon voisin a quitté la Chambre temporairement, mais son livre est toujours sur son bureau. Il reviendra peut-être avant midi, auquel cas je lui transmettrai la question du député.

[M. Whelan.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LA LÉGALITÉ DE LA MESURE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LES DOSSIERS DE L'IMPÔT**

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Justice et du solliciteur général, j'aimerais interroger le vice-premier ministre sur l'accord dont il a été question aujourd'hui. J'ai suivi attentivement les réponses données au très honorable député de Prince-Albert et au chef du Nouveau parti démocratique, et je conclus de l'une de ces réponses que l'accord est légal. Est-ce là l'opinion propre du vice-premier ministre, avec ce qu'elle comporte de tape-à-l'œil et d'évasivité, ou si c'est l'avis qu'il a obtenu du ministère de la Justice?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je n'ai pas interrogé aujourd'hui ni hier les services du ministère de la Justice à ce sujet. Ce que le chef du Nouveau parti démocratique m'a demandé, c'était de savoir si cet accord avait été approuvé par le gouvernement et si je l'estimais légal ou illégal. J'ai répondu qu'il avait été approuvé par le gouvernement et qu'à mon avis il a pleine force juridique: il a été rédigé dans les formes. Si le député désire que j'obtienne la confirmation du ministère de la Justice, je m'efforcerai de le faire.

M. Woolliams: Je ne demande pas si les signatures étaient légitimes. Si je l'interroge, c'est au sujet de la portée, de la teneur de l'accord. Est-ce que le cabinet à l'époque, en 1972, a demandé l'avis du ministère de la Justice pour savoir si, quant au fond, cette entente était légale ou illégale? Le vice-premier ministre sait de quoi je veux parler.

M. MacEachen: Le député me demande si en 1972 l'avis du ministère de la Justice a été pris. Je n'ai pas ce détail à la mémoire. Je vais me renseigner et j'en informerai le député lundi.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**LA DISPOSITION DES MESURES LÉGISLATIVES À VENIR**

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants ou au vice-premier ministre en sa qualité de leader à la Chambre. Hier soir, j'ai demandé quand le projet de loi sur les affaires aux anciens combattants serait présenté. Plus tard dans la soirée, le ministre des Affaires des anciens combattants a signalé que la première lecture aurait lieu aujourd'hui. S'est-il entendu avec le leader du gouvernement à la Chambre, afin que le bill subisse la deuxième lecture et soit rapidement adopté la semaine prochaine?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Aucune décision n'a été prise au sujet de la présentation du projet de loi. Il sera présenté, mais je voudrais que la Chambre finisse l'étude de la mesure fiscale en deuxième lecture jusqu'à ce qu'elle soit adoptée, avant de passer à une autre mesure.